

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 mars 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

Délibération n° : 13-2008

Objet : Programme bucco-dentaire - Convention d'intervention dans les classes de CM1

Manger, sourire, parler : dès le plus jeune âge, les dents jouent un rôle très important et ce tout au long de la vie. Il est donc essentiel d'en prendre soin, notamment par un brossage efficace et régulier. Cette habitude doit être prise le plus tôt possible pour préserver une bonne santé bucco-dentaire.

Pour faciliter cet apprentissage, depuis la rentrée scolaire 2002, le service Dijon Ville Santé organise dans certaines écoles dijonnaises un brossage des dents pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires. A l'issue du déjeuner, tous les enfants se brossent les dents par petits groupes. Chaque enfant dispose d'un gobelet et d'une brosse à dents personnalisés et de dentifrice.

Cette action bucco-dentaire est organisée pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires jusqu'au CE2.

L'objectif est de continuer cette action auprès des élèves de CM1 en les incitant à se brosser les dents après le déjeuner de manière autonome. Pour cela, il est proposé de mettre en place des interventions ludiques dans les classes, animées par un chirurgien-dentiste et une infirmière de l'Education Nationale afin de faire comprendre aux élèves la nécessité du brossage des dents et de leur montrer la technique à appliquer. A l'issue de la séance, un kit complet de brossage dans une trousse individuelle sera remis à chaque élève.

En vue de faciliter le déroulement de ces interventions, une convention est proposée entre le CCAS et l'Inspection Académique de Côte-d'Or. Elle a pour objet de préciser le déroulement de l'action avec ses objectifs, ses bénéficiaires et ses moyens.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le projet de convention présenté, à passer entre le CCAS et l'Inspection Académique,
- autorise le Président du CCAS ou son représentant légal à signer la convention définitive.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DVS : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 15 MARS 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MARS 2008

